

chaque année, le prix moyen du quintal de blé fermage, n° 6095.

### Interventions :

Prend part à la discussion : d'interpellations relatives à la politique agricole et viticole du Gouvernement : *Difficultés des exploitations familiales, cas des primeuristes et des éleveurs de la région de l'Ouest; marché du porc* [2 mars 1956] (p. 647, 648) ; — du projet de LOI DE FINANCES pour 1957, Art. 6 : *Insuffisance des crédits destinés aux chemins ruraux* [21 novembre 1956] (p. 5005) ; Art. 102 : *Son amendement tendant à protéger les droits des fils d'exploitants agricoles travaillant comme salariés chez leurs parents* [3 décembre 1956] (p. 5452) ; *le retire* (p. 5453) ; — du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1956 et ratification de décrets ; Etat A, FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES, I. CHARGES COMMUNES, Chap. 44-93 : *Approvisionnement de l'agriculture en carburant* [27 décembre 1956] (p. 6307, 6308) ; — d'une proposition de loi relative à la défense du beurre fermier : *Ses explications de vote* [23 juillet 1957] (p. 3845) ; — d'interpellations sur la politique agricole du Gouvernement : *Ses observations sur les conséquences de la politique gouvernementale actuelle pour les petits fermiers et métayers déjà défavorisés* [18 septembre 1957] (p. 4148, 4149) ; — d'une proposition de loi tendant à interdire le cumul des exploitations agricoles ; Article unique : *Son amendement (Avis de la commission consultative départementale des baux ruraux pour un changement de catégorie d'exploitation)* [5 décembre 1957] (p. 5169) ; — d'une proposition de loi relative au prix du blé pour le paiement des fermages, en qualité de Rapporteur : *Mode de calcul du prix du blé-fermage* [17 décembre 1957] (p. 5414, 5415).

**LECLERCQ (M. Claude)**, Député de la Seine (4<sup>e</sup> circonscription) (R.R.S.).

Son élection est validée [20 janvier 1956] (p. 45). = Est nommé membre : de la Commission des moyens de communication et du tourisme [31 janvier 1956] (p. 161), [4 octobre 1957] (p. 4503) ; de la Commission du travail et de la sécurité sociale [31 janvier 1956] (p. 162),

[4 octobre 1957] (p. 4503) ; du Conseil supérieur de la mutualité [29 février 1956] (p. 572) ; de la Haute-Commission de l'organisation commune des régions sahariennes [17 juillet 1957] (p. 3696). — Est élu : secrétaire de la Commission du travail et de la sécurité sociale [10 février 1956] (p. 254), [18 octobre 1957] (p. 4537) ; Vice-Président de la Commission des moyens de communication et du tourisme [18 octobre 1957] (p. 4536).

### Dépôts :

Le 5 octobre 1956, une proposition de loi tendant à instituer une organisation d'aide aux travailleurs sans emploi, comportant un système d'assurance-chômage, n° 2911. — Le 4 février 1958, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à dispenser de la taxe sur l'utilisation des voitures automobiles les agents itinérants de la fonction publique, n° 6499. — Le 5 février 1958, une proposition de loi relative aux conditions d'attribution de la carte professionnelle de voyageur, représentant ou placier, n° 6504. — Le 5 février 1958, une proposition de loi concernant le paiement des cotisations dues aux institutions appliquant le régime complémentaire de retraites des cadres, n° 6505. — Le 18 mars 1958, un rapport au nom de la Commission du travail et de la sécurité sociale sur les propositions de loi : 1° de M. Félix Gaillard (n° 3154) tendant à modifier l'article premier de la loi n° 55-729 du 28 mai 1955 relatif au statut social et fiscal des gérants de sociétés à responsabilité limitée ; 2° de M. Viatte (n° 3401) tendant à modifier l'article 3 de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles et l'article 2 de la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, n° 6917. — Le 18 mars 1958, une proposition de loi tendant à modifier l'article 19 du Code des pensions civiles et militaires de retraite, n° 6927. — Le 18 mars 1958, une proposition de loi tendant à modifier l'article 12 de la loi n° 55-356 du 3 avril 1955 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du Ministère des Anciens combattants et Victimes de la guerre pour l'exercice 1955, n° 6930. — Le 21 mars 1958, une proposition de loi tendant à accorder le bénéfice de la sécurité sociale aux enfants

involontairement retardés dans leurs études, n° 6980.

### Interventions :

Prend part à la discussion des conclusions : des rapports sur les opérations électorales du département de la Vienne, en qualité de *Rapporteur suppléant* [3 février 1956] (p. 191); — du rapport sur les opérations électorales du département des Deux-Sèvres, en qualité de *Rapporteur suppléant* [3 février 1956] (p. 192); — Prend part à la discussion : d'un projet de loi modifiant le régime des congés payés, Art. 6 : *Cas des concierges* [23 février 1956] (p. 471); — d'un projet de loi relatif à la journée chômée du 2 janvier 1956 [20 mars 1956] (p. 1047); — du projet de LOI DE FINANCES pour 1957, après l'article 104 : *Son article additionnel tendant à accorder la garantie de l'Etat aux emprunts contractés pour la construction de l'autoroute de la vallée du Rhône entre Vienne et Valence* [5 décembre 1956] (p. 5566); — du projet de loi tendant à accorder des congés d'éducation ouvrière, Art. 1<sup>er</sup> : *Son amendement tendant à étendre à la formation professionnelle les dispositions de la présente loi* [25 janvier 1957] (p. 326); *Son amendement prévoyant que les centres dont les stages ouvriront droit au congé devront être reconnus par le Ministre de l'Education nationale* (p. 328); — d'un projet de loi relatif à la création à Lyon d'un Institut national des sciences appliquées, Art. 1<sup>er</sup> : *Amendement de M. Philippe-Vayron tendant à supprimer le rattachement de cet institut à la direction de l'enseignement supérieur* [5 février 1957] (p. 638); — d'un projet de loi relatif au règlement des conflits collectifs du travail, Art. 1<sup>er</sup> : *Son amendement (limitation du caractère obligatoire de la médiation aux clauses de salaires)* [5 février 1957] (p. 664); *le retire* (ibid.); Art. 2 : *Amendement de M. Naudet (détermination par un règlement d'administration des conditions d'application aux entreprises publiques)* [6 février 1957] (p. 687); — d'un projet de loi relatif à la modification de l'article 23 du Livre I<sup>er</sup> du Code du travail : *Prolongation du délai-congé, situation spéciale des industries à main-d'œuvre fluctuante (entreprise du bâtiment)* [6 février 1957] (p. 698, 699, 702); Art. 1<sup>er</sup> : *Son amendement (ancienneté nécessaire pour bénéficier du préavis d'un mois)* [7 février 1957] (p. 728); *le retire*

(p. 729); *son amendement (majoration de l'ancienneté pour bénéficier du délai-congé dans certaines professions)* (p. 730); — d'interpellations sur la politique économique du Gouvernement : *Son ordre du jour (poursuite d'une politique de redressement économique et de progrès social)* [20 septembre 1957] (p. 4281); — d'un projet de loi relatif à la police de la circulation routière : *Sa demande de réserve des articles 3 et 4 et de l'ensemble du Titre IV bis* [28 janvier 1958] (p. 286); en qualité de *Rapporteur pour avis*, Art. 3 : *Son amendement (infractions aux règles concernant la conduite des véhicules)* [29 janvier 1958] (p. 352); *Taux des peines* (p. 358); Art. 14 : *Son amendement (surcharge des véhicules transportant des marchandises)* (p. 366); *le retire* (ibid.); *son amendement tendant à supprimer les articles 22-1 à 22-6 (retrait et suspension du permis de conduire)* [30 janvier 1958] (p. 398); Art. 22-2 : *Infractions entraînant le retrait du permis de conduire* (p. 404); Art. 22-6 : *Amendement de M. Fontanet (suspension par le préfet du permis de conduire avant jugement)* [31 janvier 1958] (p. 444); Art. 29 : *Son amendement tendant à abroger les articles 130 à 136 du Code de la route* [4 février 1958] (p. 479); *le retire* (ibid.); *ses explications de vote* (p. 480); — en troisième lecture, d'un projet de loi relatif à la modification de l'article 23 du Livre I<sup>er</sup> du Code du travail, Art. 1<sup>er</sup> : *Son amendement (point de départ du délai-congé)* [7 février 1958] (p. 611, 612); *le retire* (ibid.). = S'excuse de son absence [19 juillet 1957] (p. 3769). = Obtient un congé [19 juillet 1957] (p. 3769).

**LECŒUR (M. Constant)**, Député de la Seine-Maritime (1<sup>re</sup> Circonscription) (App. R. R. S.).

Son élection est validée [20 janvier 1956] (p. 45). = Est nommé membre : de la Commission des affaires économiques [31 janvier 1956] (p. 160), [4 octobre 1957] (p. 4502); de la Commission des boissons [31 janvier 1956] (p. 161) (1), [4 octobre 1957] (p. 4502); de la Commission de l'agriculture [7 février 1956] (p. 214); du Comité de contrôle du Fonds d'encouragement à la production textile [6 mars 1956] (p. 667).

(1) Démissionnaire [3 février 1956] (p. 204).